

**DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE SAUGNAC ET  
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en  
fonction :**

**19**

**Nombre de conseillers  
présents :**

**14**

**Nombre de votants :**

**15**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 21 MAI 2024 à 19 heures 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire.

**Membres présents :** Mmes ABADIE Nathalie, FILATRIAU Amélie, LAPORTE Corinne, MILLOT Patricia, ROCHETEAU Sylvia, WOIRGARD Karine, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHATEAU Luc, DAMESTOY Michel, LENTATI Daniel, MERIGUET Emmanuel, ROSSIT Franck, SCHWOB Paul.

**Étaient excusés :** Mmes BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUZE Karine, DUFAU Sidonie, MM. CHICOYE Jean-Marie, LESCOASTREYRES Thierry.

**Procurations :** Mme BESTAVEN à M. CAMIADE

**Date de convocation :** 16 mai 2024

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2024
2. Suivi des travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école maternelle
3. Appel à manifestation d'intérêt pour développer et installer une centrale photovoltaïque – désignation de principe du lauréat
4. Questions diverses

## **0 - Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Paul SCHWOB est nommé secrétaire de séance.

## **1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 avril 2024 :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.

## **2 – Suivi des travaux pour la réhabilitation énergétique de l'école maternelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réhabilitation viennent de débiter, et que la première réunion de chantier a eu lieu en Mairie.

L'objectif est que les délais soient respectés pour la ré-ouverture de l'école maternelle à la rentrée de septembre 2024.

## **3 – Appel à manifestation d'intérêt pour développer et installer une centrale photovoltaïque – désignation de principe du lauréat**

La commune de SAUGNAC ET CAMBRAN est propriétaire d'un ensemble de sites sur son territoire,

La commune de SAUGNAC ET CAMBRAN a souhaité mettre à disposition la toiture de sa salle polyvalente pour contribuer directement au développement d'installations de production et de distribution d'énergies renouvelables sur son territoire,

C'est dans ce cadre que la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN a souhaité confier l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) suivant une procédure de publicité qui a été réalisée entre le 04 avril 2024 et le 04 mai 2024 décrite dans la convention prévue entre elles,

La société ENERLANDES a répondu à cet AMI en proposant l'implantation d'une centrale solaire sur la toiture de la salle polyvalente, propriété de la commune,

L'offre de la société ENERLANDES est la plus avantageuse pour la commune. Elle a donc été retenue pour bénéficier du titre foncier nécessaire au développement, à la construction et à l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en toiture,

**Vu** le dossier d'appel à manifestation d'intérêt et la proposition présentée par la société ENERLANDES pour la toiture de la salle polyvalente,

**Vu** le projet de convention portant sur l'organisation de l'AMI et le projet de promesse de convention d'occupation temporaire,

**Vu** l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publique,

**Le Conseil Municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN,**

**Après en avoir délibéré, par 15 voix POUR**

**Article 1 : DESIGNER** la société ENERLANDES comme lauréat de l'AMI pour la toiture de la salle polyvalente, propriété de la commune,

**Article 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire à négocier et engager toute démarche pour mettre au point les promesses de convention d'occupation temporaire sous conditions suspensives avec la société ENERLANDES conformément à leurs offres.

### **3 – Questions diverses**

- Promesse unilatérale de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place d'installations photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 mai 2024 désignant la société ENERLANDES lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt pour installer une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment de la salle polyvalente, situé au 175 avenue de la République à SAUGNAC ET CAMBRAN

Considérant la promesse unilatérale de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place d'installations photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente présentée par la société ENERLANDES, (exemplaire ci-joint), définissant les termes des engagements de chacune des parties,

**Le Conseil Municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 : AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place d'installations photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente avec la société ENERLANDES

**Article 2 : AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la société ENERLANDES la version définitive de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, lorsque les diagnostics et études auront été réalisés pour procéder à la mise en place des installations photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente.

- Madame Sylvia ROCHETEAU informe l'assemblée qu'une table de ping-pong sera installée d'ici cet été sur le city-stade
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 25 juin 2024 à 19h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21 heures 00 minutes et ont signé au registre les membres présents.**

Table des délibérations de la séance du 21 mai 2024

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u> <u>(ou mention de l'empêchement)</u>
BERGERAS Alain, Maire	
ABADIE Nathalie	
BESTAVEN Marie-Laure	Excusée
BIDOUZE Karine	Excusée
DUFAU Sidonie	Excusée
FILATRIAU Amélie	
LAPORTE Corinne	
MILLOT Patricia	
ROCHETEAU Sylvia	
WOIRGARD Karine	
CAMIADE Régis	
CHATEAU Luc	
CHICOYE Jean-Marie	Excusé
DAMESTOY Michel	
LENTATI Daniel	
LESCASTREYRES Thierry	Excusé
MERIGUET Emmanuel	
ROSSIT Franck	
SCHWOB Paul	

